



La maternelle vue par le SE-UNSA

L'école maternelle est le théâtre d'affrontements idéologiques forts. Le Ministre lui-même affiche à son égard une cruelle méconnaissance doublée d'un mépris réitéré pour ses enseignants.

Se lamenter sur cet état de fait ou agir pour que ça change ?

Pour le SE-UNSA il faut opposer à cette vision réductrice un autre projet social et proposer une autre ambition pour notre école maternelle.

Au SE-UNSA, nous revendiquons que la scolarité obligatoire démarre à trois ans !

Si c'est une école de plein droit, si elle est le premier maillon de la chaîne du système éducatif, si elle offre véritablement un lieu d'apprentissage du vivre-ensemble, pourquoi maintenir son statut « facultatif » ? Certains ont repéré cette faille et s'y engouffrent : variable d'ajustement de la carte scolaire, demi-postes d'enseignants, moyens de fonctionnement à la carte, formation initiale et continue négligée ...

Autre question brûlante dans laquelle les inégalités territoriales sont flagrantes : la **scolarisation des enfants de deux ans**. Dans ce domaine, le SE-UNSA formule des propositions assorties d'exigences précises.

Avenir de la maternelle : menace réelle ou pur fantasme ?

« Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits délégués par l'Etat, que nous fassions passer des concours bac + 5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? ». Mépris, provocation ou méconnaissance totales du travail des enseignants ? Cette petite phrase de M. Darcos a mis le feu aux poudres. Depuis lors, il tente de calmer les esprits, répétant à l'envi qu'il voulait seulement « ouvrir le débat » sur la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Rapport TABAROT, provocations du Ministre, rapport MARTIN-PAPON : l'UMP conduit une instruction à charge contre l'école maternelle publique et plus particulièrement contre la scolarisation des tout-petits. Alors que la France offre un choix d'accueil aux enfants de 2 ans dans une école maternelle laïque et gratuite, le gouvernement balaie d'un revers de main cette ambition sociale. Une fois de plus, les familles les plus modestes, et singulièrement les femmes, feront les frais du « débrouillez-vous ». Car ceux qui s'acharnent aujourd'hui contre l'école maternelle ne vont pas jusqu'à poser le vrai débat : celui de la politique de la petite enfance pour notre pays. Pour le SE-UNSA, celle-ci devrait rendre des choix possibles, l'école maternelle étant l'un d'eux, en complément, et non en opposition, aux modes d'accueil collectifs ou individuels.

Le SE-UNSA tire le signal d'alarme : notre école maternelle mérite autre chose qu'une succession de procès sommaires. Par sa gratuité et sa laïcité, par sa présence sur tout le territoire, elle constitue pour notre pays un acquis social. Elle est une garantie essentielle pour la réussite scolaire.

Notre école maternelle publique est une singularité mondiale

C'est une école de plein titre et de plein droit et la réputation qu'elle a acquise est sans doute liée à des particularités conjuguées, relativement uniques sur le plan mondial :

- Elle appartient au service public, ce qui garantit une implantation sur l'ensemble du territoire, un même type de fonctionnement dans un réseau unifié d'écoles.
- Elle est intégrée au système éducatif dont elle est le maillon de base.
- Elle est laïque et gratuite.

Les taux de fréquentation y sont très élevés et c'est là un phénomène tout à fait exceptionnel en Europe. Fréquentent ainsi l'école maternelle :

- la quasi-totalité des enfants de 5 ans (100 %) depuis 1970,
- la quasi-totalité des enfants de 4 ans (100 %) depuis 1980,
- la quasi-totalité des enfants de 3 ans (plus de 99 %) depuis 1992,
- de 23 à 30 % des enfants de 2 à 3 ans depuis 1981 (moins de 21% à la rentrée 2007).

Le développement important de la fréquentation correspond à une demande croissante des familles de tous les milieux économiques et culturels ; l'action éducative de l'école maternelle est considérée par elles comme un atout pour la réussite scolaire. Sans être obligatoire, l'école maternelle est devenue la base du système scolaire.



L'école maternelle n'est pas une petite école. Les programmes de 2008 l'affirment en préambule : « *L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux.* » Tout sauf un détail ! En effet, un double défi attend l'école maternelle : accueillir chaque enfant dans sa différence et avec son histoire familiale ; et l'aider à devenir élève. Par ailleurs, l'école maternelle est le lieu privilégié où s'exerce la mission préventive de l'école : attitudes face aux tâches scolaires, manière de répondre aux consignes, adaptation à la vie collective ... sont autant de paramètres d'observation qui doivent interroger l'enseignant en cas de problème.

L'école maternelle a un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des déficiences ou des troubles, rôle qu'elle doit assumer pleinement, en particulier pour les troubles spécifiques du langage. Pour cela l'intervention des RASED est essentielle.

Le développement de la scolarisation des deux ans correspond à une demande croissante des familles de tous les milieux économiques et culturels ; l'action éducative de l'école maternelle est considérée par elles comme un atout pour la réussite scolaire. Pourtant, la France est le seul pays développé où le taux de scolarisation en préélémentaire régresse. Depuis 2003, la France va à rebours des efforts des autres pays. Cette régression s'explique d'abord par des impératifs budgétaires. Pour un gouvernement qui veut réduire le coût de l'Education Nationale, la tentation est forte d'opérer une ponction sur un enseignement qui n'est pas obligatoire et qui n'est pas considéré comme un dû par les familles.

Cependant, toutes les enquêtes d'opinion menées auprès des français sont sans appel : ils restent profondément attachés à l'école maternelle. Cela n'empêche pas, pour autant, les doutes : pour les uns, la "maternelle" n'est pas assez école, pour d'autres elle ne l'est que trop.

La scolarisation des enfants de 2 ans

Il n'y a pas de consensus sur l'accueil de ces très jeunes enfants à l'école maternelle (au sein du monde enseignant comme parmi les parents, les élus ou encore différents spécialistes de la petite Enfance). Dans certains secteurs l'école maternelle apporte la seule structure d'accueil.

Les bonnes âmes qui s'acharnent aujourd'hui contre l'école maternelle ne vont pas jusqu'à poser le vrai débat : celui de la politique de la petite enfance pour notre pays. Pour le SE-UNSA, celle-ci devrait rendre des choix possibles, l'école maternelle étant l'un d'eux, en complément, et non en opposition, aux modes d'accueil collectifs ou individuels.

Parce que l'école maternelle est tout sauf une garderie, le SE-UNSA défend la possibilité d'une scolarisation à partir de 2 ans dès lors que les parents en font la demande et continue de militer pour en améliorer la qualité. Il ne se résout pas à ce que ces enfants soient ravalés à une simple marge de manœuvres budgétaires et exige la tenue d'une conférence de consensus sur ce thème, loin des débats idéologiques.

Au SE-UNSA, nous ne pensons pas que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, à l'école maternelle.

Ainsi, son rôle est clairement à conforter et les moyens d'agir (organisationnels, en formation, en encadrement adulte, par le respect de sa pédagogie propre) doivent être clairement anticipés et inscrits dans la politique nationale comme dans les politiques départementales. Sa position délicate de « non obligatoire » permet tous les dérapages, toutes les excuses, tous les mépris parfois.

Certes, il ne s'agit pas de nier les progrès qu'il lui reste à accomplir pour permettre, à tous les enfants qu'elle reçoit, de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions. Pour le SE-UNSA, l'école maternelle doit revenir au centre des préoccupations pas au centre des procès d'intention : le Ministre est clairement attendu sur ce terrain.



Le SE-UNSA revendique pour l'école maternelle :

- **Sa place dans le socle commun**

Le SE-UNSA s'est doté d'un mandat, lors de son congrès de St Etienne en mars 2004: «*L'école primaire doit poser les fondations du socle commun. Le SE-UNSA exige que l'école maternelle en soit la première étape, s'insérant ainsi naturellement dans le cursus de la scolarité obligatoire. Afin d'ancrer l'école maternelle dans l'école primaire obligatoire tout en renforçant la continuité pédagogique, le SE-UNSA revendique le début de la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans*». Nous avons réaffirmé cette exigence lors de notre congrès en mars 2007.

- **Des ATSEM en plus grand nombre**

Chaque classe maternelle doit bénéficier de la présence d'un ATSEM à temps plein.

- **L'école obligatoire dès 3 ans**

Afin d'ancrer l'école maternelle dans l'école primaire obligatoire tout en renforçant la continuité pédagogique, le SE-UNSA revendique le début de la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans.

- **Des moyens adaptés, en particulier pour les 2/3 ans**

L'école doit être mise en capacité d'adapter son offre aux besoins spécifiques des enfants de 2 ans à 3 ans, ce qui passe par des adaptations en terme de locaux et matériels, des effectifs limités à 15 élèves dans les classes de tout petits, une formation particulière de tous les personnels intervenant dans les écoles maternelles, une nouvelle conception du temps et de l'espace scolaire.

- **La maternelle à l'IUFM**

La spécificité de l'école maternelle, notamment pour la scolarisation des 2/3 ans nécessite un module de formation obligatoire à l'IUFM.

- **Coéducation et partenariat.**

La méthode du partenariat est indispensable pour mettre les politiques en cohérence et faire jouer les complémentarités. Les expériences (dispositif ou classes passerelle par exemple) favorisant les relations avec les familles et les structures d'accueil de la petite enfance doivent être encouragées. La coéducation doit être au cœur des préoccupations de chacun. Des temps spécifiques doivent y être consacrés et des conditions matérielles favorisant son développement doivent être recherchées.

- **Des mesures de dépistage et de remédiation précoce des difficultés**

La maîtrise du langage est un enjeu majeur de l'école primaire. La prévention de l'illettrisme doit être une priorité. Le SE-UNSA demande des mesures de dépistage et de remédiation précoces des difficultés rencontrées par les élèves, concernant le langage, les apprentissages et le handicap, dès l'école maternelle par les RASED, la PMI et la santé scolaire. Il demande une prise en charge précoce des troubles importants par les établissements de soin. Une politique efficace de prévention contre l'illettrisme ne doit pas limiter ses efforts au seul cours préparatoire mais intervenir tout au long de la scolarité. Il faut en la matière privilégier des interventions précoces.



*l'éducation,
notre terrain d'action*



ANNEXE BON A SAVOIR :

Le Ministre a chargé en septembre 2007 la **DGESCO** (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire) de piloter un **groupe de réflexion chargé de formuler des propositions pour améliorer la situation de l'école maternelle**. Le SE-UNSA a participé activement à cette réflexion et s'est attaché, tout au long des séances de travail, à formuler des propositions concrètes. Plusieurs de nos propositions ont été retenues, certaines ont été reformulées de manière à parvenir à un consensus.

Voici un résumé des recommandations du groupe :

- 1- Clarifier les programmes de l'école maternelle pour qu'ils présentent explicitement finalités et objectifs, et disent clairement ce qui est attendu de tous les élèves en fin de grande section et soient compréhensibles par les parents.
- 2- Donner à l'apprentissage de la langue française une priorité absolue.
- 3- Faire figurer explicitement dans les projets d'école les modalités de la liaison entre école maternelle et école élémentaire.
- 4- Rédiger un cahier des charges national sur la spécificité de l'évaluation à l'école maternelle.
- 5- Renforcer la formation initiale et la formation continue des maîtres à la spécificité de l'école maternelle. Prévoir une formation spécifique à tous les formateurs et inspecteurs.
- 6- Organiser l'accompagnement professionnel des enseignants nouvellement nommés en école maternelle.
- 7- Mieux accueillir les enfants et leurs parents à l'école maternelle.
- 8- Proposer des préconisations nationales pour l'équipement et le fonctionnement de l'école maternelle.

Attaques en vrac contre la maternelle depuis septembre 2007 :

- **Août 2007 : rapport du HCE :** La maternelle est épinglée. L'enseignement en grande section devient trop scolaire : *« Bien que les particularités de l'école maternelle soient affirmées dans les programmes, dans la réalité les méthodes d'apprentissage et d'évaluation pratiquées en grande section s'alignent très souvent sur celles de l'école élémentaire. »* Le HCE estime même que la responsabilité de la maternelle dans l'échec scolaire ne peut plus être éludée.
- **Décembre 2007 : Le rapport Bentolila :** Il s'agit d'un document composite, à la rigueur scientifique incertaine, dont les affirmations, parfois péremptoires, ne débouchent pas nécessairement sur des propositions concrètes et les propositions ne sont pas toujours assises sur une argumentation. Le peu de connaissance des pratiques réelles des enseignants y est frappant.

Quatre carences véritables y sont pointées :

- la formation initiale et continue spécifique pour les enseignants de maternelle ;
- la guidance pédagogique des ateliers d'apprentissage ;
- un repérage et un suivi efficaces des enfants présentant des troubles spécifiques du langage ;
- un manque d'outils spécifiques aux apprentissages en maternelle.

Sur les conclusions formulées, le SE-UNSA est clairement en désaccord avec celle sur le désengagement progressif de la scolarisation à 2 ans. Il approuve en revanche pleinement l'obligation scolaire à 3 ans qu'il revendique depuis des années.

- **Mars 2008 :** un livre sous forme de pamphlet au titre provocateur **« Il faut fermer les écoles maternelles »** brocardé en termes virulents la maternelle. Courageusement écrit sous un pseudonyme - Julien Dazay - par un ancien instituteur, actuellement inspecteur de l'Education nationale, l'ouvrage vilipende une école maternelle qui *"entretient voire produit l'échec"*, *"ressemble de plus en plus à une simple garderie"* et où des *"fonctionnaires de niveau Bac + 5" sont "payés par l'Education nationale" pour "dispenser un enseignement pendant 35 minutes sur 3 heures"*.



L'auteur préconise de transformer les maternelles en des "lieux d'éducation principalement animés par des éducateurs" sur le modèle des kindergarden allemands, et d'en confier la gestion aux municipalités. Il suggère de ramener l'âge de la scolarisation obligatoire à 5 ans et de créer un cycle 2 comprenant la grande section, le cours préparatoire et le cours élémentaire 1ère année. Le style pamphlétaire de l'ouvrage montre à l'évidence que le but n'est pas d'analyser puis de proposer des pistes d'amélioration mais bien de descendre en flèche une structure que bien des pays nous envient et de jeter le discrédit sur les enseignants qui s'y investissent. Il faut aussi resituer cet ouvrage dans un contexte de réduction des moyens. L'idée d'économiser 100.000 postes peut séduire certains. Les collectivités territoriales seront certainement ravies d'apprendre qu'un courageux inspecteur anonyme entend leur confier l'accueil de tous ces enfants... Quant aux familles, si l'école maternelle est supprimée et remplacée par un accueil payant, que feront celles qui ne pourront pas payer ? Les femmes seront-elles priées de rester dans leur foyer ?

- **Jun 2008 : Le nouveau programme de maternelle** montre un changement complet de perspective : d'ambition d'une première scolarité réussie, on passe à une propédeutique des apprentissages plus systématiques de la lecture, de l'écriture et du calcul au CP.
- **Septembre 2008 : Michèle Tabarot, députée UMP, remet au premier Ministre un rapport à charge contre l'école maternelle** : *«La scolarisation précoce ne convient pas à tous les enfants de moins de 3 ans et ne peut être développée dans les écoles que lorsque les conditions d'accueil, les locaux, l'encadrement, la pédagogie sont adaptés». Or "si l'école propose davantage d'activités pédagogiques (graphisme, les activités logiques, le langage, les explications, les repères spatio-temporels), elle sait moins bien gérer les temps d'attente" et les enfants s'y ennuient.*
 - **Il est surtout reproché à l'école maternelle son inadaptation à la vie des parents et des entreprises.** *"L'école maternelle n'est pas une panacée pour les parents actifs" estime M. Tabarot qui signale que les parents doivent dans ce cas l'accompagner d'autres modes de garde, par exemple le mercredi. "La scolarisation des enfants âgés de deux ans est un mode de garde qui, en ce qui concerne l'organisation, n'a pas les mêmes caractéristiques que les modes de garde habituels: nombre de jours dans la semaine, nombre de semaines (36, soit 140 jours) largement inférieur à la moyenne des modes d'accueil (224 jours en moyenne), taux d'encadrement sans commune mesure avec la crèche au même âge, fermeture à 17h." Enfin, "les taux d'absence des enfants scolarisés à 2 ans varient de 30% le matin à 70% l'après midi, allant jusqu'à 90 % le samedi matin. Seuls 14% des enfants sont présents toute la journée".*
 - C'est finalement une école maternelle sans maîtres que propose M. Tabarot. **"Je propose de développer sur l'ensemble du territoire l'offre de garde destinée prioritairement aux enfants âgés de 2 à 3 ans, en créant des jardins d'éveil dans les structures existantes et les écoles maternelles...** *Le jardin d'éveil aura pour principale mission de préparer leur pré-scolarisation à l'école maternelle. Outre la stimulation des capacités linguistiques, les jardins d'éveil faciliteront la socialisation des enfants et la découverte de nouvelles expériences (mouvement, créativité, environnement, nombres, espaces, formes, etc.). Les professionnels de la petite enfance seront chargés de le faire fonctionner. Le matin, auront lieu les activités d'apprentissage et d'éveil. L'Education nationale sera chargée d'assurer la coordination entre enseignants de maternelle et éducateurs des jardins d'éveil quant aux objectifs et méthodes pédagogiques. Il sera ouvert de 7 heures à 19 heures et lors des congés scolaires ».*
 - Le rapport contient d'autres propositions comme le **développement de crèches d'entreprise et de maisons d'assistantes maternelles ou la création d'un nouveau congé parental raccourci.** Il contient une analyse intéressante des différentes situations européennes. Alors que de nombreux pays européens se sont dotés d'une législation assurant des droits aux salariés parents de jeunes enfants, le rapport écarte toute contrainte vers les entreprises, si ce n'est celle d'un entretien obligatoire du salarié avec le chef d'entreprise. A lui de convaincre le patron !



L'avis du SE-UNSA sur le rapport Tabarot :

- Alors que la tendance universelle est la scolarisation des gardes d'enfants (voir en Europe la Suède et la Norvège), le rapport tranche en sens inverse. Au nom de l'intérêt des parents, il préconise la fin de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et la création de « jardins d'éveil ».
 - Il n'aborde même pas le débat sur la scolarisation à deux ans. On sait que se sont dressés contre elle des associations conservatrices, certains milieux psychiatriques, plus récemment le rapport Bentolila, des ministres (X. Darcos en 2003, F Fillon en 2004). Dans l'autre camp, plusieurs rapports montrent l'intérêt de la scolarisation au moins pour les enfants de milieu défavorisé. Ce sont ces enfants qui font les frais de la réduction de la scolarisation à deux ans : De 2000 à 2007 le taux de scolarisation à 2 ans est passé de 35% à 20% des enfants (-8% l'année dernière). Et ce sont les ZEP qui sont les moins bien couvertes !
 - La mise en place de jardins d'éveil impose de modifier la loi sur les taux d'encadrement puisque le taux prévu par M. Tabarot est de 12 enfants par adulte, c'est-à-dire sensiblement le même qu'à l'école maternelle (1 pour 15). Ce sont les communes qui auraient à assumer la responsabilité de ce service qui serait payant, à la différence de l'école maternelle. Elle estime nécessaire la création de 300 000 à 500 000 places (ce dernier chiffre est envisagé en cas de suppression de la scolarisation à deux ans).
- **Septembre 2008 : les propos de Darcos devant une commission du Sénat enflamment Internet et la communauté éducative** : Une vidéo montrant une audition, le 3 juillet, du ministre de l'Education devant la commission des Finances du Sénat, sur la scolarisation des 2-3 ans, où il pose la question du recrutement des enseignants de maternelle : "Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits délégués par l'Etat, que nous fassions passer des concours bac +5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? Je me pose la question", avait alors déclaré M. Darcos.
- Pour le SE-UNSA, ces propos "illustrent bien la méconnaissance qu'a Xavier Darcos du métier d'enseignant en école maternelle ... une des conditions pour être accueilli à l'école étant, justement, d'être propre, donc de ne plus mettre de couche! ". Le SE-UNSA a déploré que "ces enfants soient ravalés à une simple marge de manœuvres budgétaires" et servent à "justifier les suppressions de postes" dans l'Education. Il a réclamé "la tenue d'une conférence de consensus" sur la scolarisation des moins de trois ans.



*l'éducation,
notre terrain d'action*